

RESOLUTION N° 08

Le Groupe d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique Centrale (GABAC), réuni en Plénière Ordinaire le 05 septembre 2016 à Douala (Cameroun),

Après avoir pris connaissance du rapport de l'exercice de typologies sur les risques de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme liés aux nouveaux moyens de paiement (NMP),

- 1) Prend acte de la présentation du rapport sur les risques de blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme lié aux nouveaux moyens de paiement (NMP) ;
- 2) Adopte le rapport de l'exercice de typologies sur les nouveaux moyens de paiement (NMP) sous réserve de l'intégration des contributions présentées par le groupe de travail (RTM) et les partenaires internationaux ;
- 3) Recommande au Secrétaire Permanent d'en faire une large diffusion.

Le Président en exercice



Henri Marie DONDRA